

Quelques précisions sur la promotion pédagogique, suivie d'une proposition concrète

Autor(en): **Ogay, Christian**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1969)**

Heft 119

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028412>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques précisions sur la promotion pédagogique, suivie d'une proposition concrète

Dans notre dernier numéro, dans l'article consacré à la grève des instituteurs lausannois, nous lançons la formule : il faut substituer à la promotion géographique, la promotion pédagogique. Mais plus concrètement que faut-il entendre par promotion pédagogique ? C. Ogay s'efforce de répondre à cette question. D.P.

Inadéquation

L'opinion publique a pu croire que la récente grève du corps enseignant lausannois n'était qu'un mouvement épidermique de mauvaise humeur après la perte définitive d'un complément de salaire communal. M. le conseiller aux Etats Louis Guisan aura le loisir d'interroger les quatre cent cinquante instituteurs grévistes, dans le cadre de son enquête administrative; il n'en trouvera guère qui se sont mis en état d'insubordination pour Fr. 1500 ! Mais, tous, plus ou moins confusément, nous l'accordons, ont agi, poussés par le sentiment de l'inadéquation de plus en plus marquée de leurs fonctions, par la conscience de l'impuissance des autorités.

La revalorisation du métier, nous l'avons dit — outre les problèmes financiers et salariaux — passe par la mise en place d'une promotion pédagogique. De quoi s'agit-il ?

L'ancienne stimulation

On sait que, jusqu'à la fin de 1967, la carrière d'un instituteur, bornée par trois dates (vingt ans, obtention du brevet; trente-deux ans : maximum du traitement; cinquante-huit ans : retraite) se trouvait animée par un système de promotion géographique à Lausanne. Des villages vers la capitale, au gré de compléments de salaires parfois substantiels, à la faveur du passage d'un enseignant à plusieurs degrés à un autre à une seule année (où le maître herbartien, celui qui sait et qui transmet son savoir, — l'élève étant celui qui ne sait pas et qui doit sortir de son ignorance — pouvait donner toute sa mesure), une émulation somme toute heureuse, finalement sanctionnée par les examens de la Commissions scolaire lausannoise, parcourait le corps enseignant.

Entachée de mille défauts et système injuste et peu démocratique pour la plupart des régions du canton, la promotion géographique avait cependant un grand mérite : celui d'entretenir une stimulation. Par quoi le remplacer ?

Empiriquement

Remarquons d'emblée que les besoins de l'école ont ébauché un système de promotion professionnelle par l'extension du nombre des postes spéciaux : brevets supérieurs, de développement, de travaux manuels, de gymnastique, de chant et j'en passe. C'est cette voie encore étroite qu'il s'agit d'élargir.

Cette promotion professionnelle, disons-le encore, ne s'inscrit pas en termes hiérarchiques : directeurs, inspecteurs, chefs de service. Elle n'a rien à voir non plus avec certaines propositions absurdes tendant à créer des postes et des traitements différenciés selon le genre de la classe et même selon le nombre des élèves.

Dans notre esprit, la promotion est liée à l'idée d'approfondissement du métier; elle doit se situer après l'acquisition d'une formation plus complète, plus

étendue et plus spécialisée en cours de carrière et déboucher sur des responsabilités plus grandes.

Mais, avant de parler de la promotion pédagogique, nous devrions peut-être parler de la promotion de la pédagogie.

Une science de l'éducation

Depuis le début du siècle, en effet, les plus grands noms de la pédagogie ont pris en considération d'abord la nature de l'enfant, son évolution physique et mentale, ses besoins, ses intérêts, ses capacités et ses limites selon les différents âges. C'était tourner le dos, notamment, aux méthodes d'Herbart — la belle leçon bien construite : introduction concrète, exposé, application, exercices, synthèse et conclusion; le plan d'études et l'horaire rigides — qui présupposent toujours des classes où les élèves, de même intelligence, de même capacité travaillent constamment au même rythme.

Tous les systèmes scolaires actuels portent témoignage de la lutte entre les conceptions nouvelles et l'éducation dogmatique, conservatrice qui s'accroche et survit grâce au poids énorme des traditions. Certains pays — la Suède : dix ans d'expérimentation, cinq ans de mise en place progressive — font leur révolution scolaire; d'autres laissent se perpétuer d'anciennes structures qui craquent de toutes parts. L'école vaudoise en est un bel exemple. Voyez la formation des enseignants primaires. Le maître d'application continue à apprendre à donner des leçons; le maître de stage continue à apprendre à tenir une classe et, les jeunes enseignants, une fois leur brevet en poche, ayant rejoint leur premier poste, reçoivent les derniers conseils d'inspecteurs, plus ou moins bien préparés à ce travail particulièrement délicat. La pédagogie, dans tout cela, ne se situe guère au-dessus du niveau des « trucs », des recettes, des questions pratiques souvent puérides.

C'est donc la formation des enseignants qu'il s'agit de repenser d'abord. Pour cela, il faut permettre aux meilleurs d'avoir un « effet multiplicateur ». D'où une première promotion pédagogique importante : le conseiller pédagogique.

Le maître de stage continue à apprendre à donner des leçons; le maître de stage continue à apprendre à tenir une classe et, les jeunes enseignants, une fois leur brevet en poche, ayant rejoint leur premier poste, reçoivent les derniers conseils d'inspecteurs, plus ou moins bien préparés à ce travail particulièrement délicat. La pédagogie, dans tout cela, ne se situe guère au-dessus du niveau des « trucs », des recettes, des questions pratiques souvent puérides.

C'est donc la formation des enseignants qu'il s'agit de repenser d'abord. Pour cela, il faut permettre aux meilleurs d'avoir un « effet multiplicateur ». D'où une première promotion pédagogique importante : le conseiller pédagogique.

Les conseillers pédagogiques

Les conseillers pédagogiques, licenciés en pédagogie, ou tout simplement maîtres reconnus pour leurs recherches personnelles et leur connaissance de certaines techniques, resteraient, en principe, à la tête de leurs classes. Ils seraient cependant déchargés par des assistants, de plusieurs heures d'enseignement et consacraient une partie de leur temps à recevoir et à guider leurs collègues. Ouvrant officiellement les portes de leurs classes, ils auraient enfin le droit et les moyens de rayonner et de faire rayonner leurs méthodes et leurs spécialisations. Nous pensons à tous ceux qui ont pris le risque de renouveler leur enseignement par les méthodes actives, notamment celles de Freinet, certaines techniques d'apprentissage de la lecture, les mathématiques modernes, les réglettes Cuise-naire, etc.

Orienteurs et chercheurs

La promotion pédagogique s'inscrit aussi dans le cadre de la réforme permanente, car la réforme ne viendra ni du ciel ni même du Département de l'instruction publique. Elle ne sera pas un fait hiérarchique, tombant d'en-haut sur un bon peuple qui se mettrait, d'un coup, à travailler selon des méthodes et des programmes nouveaux. La réforme sera accomplie d'abord par les enseignants eux-mêmes.

Si personne ne peut répondre aujourd'hui à la question de savoir ce que sera l'école de demain, certaines pistes son tracées et il faut les suivre.

Prenons, parmi d'autres, deux éléments :

- pendant une longue période, de nombreuses expériences seront nécessaires, car il n'y aura pas véritablement de nouveau système établi;
- le système futur ne sera plus un système de sélection et d'élimination, mais un système d'observation et d'orientation progressive.

Pour répondre à ces deux seules exigences, de nombreux enseignants devront diriger leurs activités vers la recherche et l'orientation.

La Conférence romande des chefs de Département de l'instruction publique a récemment décidé la création d'un Institut romand de recherche pédagogique. Certes, il faudra des chercheurs à Neuchâtel pour imaginer les programmes de recherches, préparer les épreuves, coordonner le travail et collationner les résultats. Mais, il faudra surtout et en grand nombre, des chercheurs partout sur le « terrain » en Suisse romande.

Le problème de l'orientation qui se situe au nœud de toute réforme — individualisation et socialisation; choix d'options, c'est-à-dire observations, développement des groupes, des études complémentaires — nécessitera, simplement pour fonctionner, un personnel d'une importance insoupçonnée.

Chercheurs; orientateurs; ainsi, s'ouvrent plusieurs voies de promotion au corps enseignant.

Ces fonctions certes ne s'improvisent pas, elles exigent de nouvelles études théoriques, qu'il importera de plus en plus de faciliter notamment par l'octroi de congés pour perfectionnement professionnel, avec salaire garanti. Idéalement, il faudrait pouvoir adopter la formule de M. Bernard Schwartz, directeur de l'Institut national pour la formation des adultes à Nancy, « Trois classes, quatre maîtres dont un se recycle ».

Décloisonnement

Dans la perspective d'une réforme, il sera de plus en plus nécessaire d'abolir les actuelles distinctions entre primaire et secondaire. C'est déjà le cas maintenant pour certains enseignants, mais la défense des titres a quelquefois de curieuses conséquences. A la faveur d'un brevet spécial, un certain nombre d'enseignants primaires sont appelés à enseigner leur discipline (chant, gymnastique, travaux manuels) dans les collèges secondaires. Or, la pénurie existant également dans ce secteur, ces maîtres se voient bientôt confier l'enseignement d'autres branches.

Les choses étant ce qu'elles sont, il nous paraît plus judicieux de préparer des enseignants primaires à des tâches précises dans le secondaire, par exemple, l'enseignement des mathématiques dans les quatre premières années du collège. Des cours centrés sur des objectifs déterminés, apportant une qualification reconnue, devraient y préparer. Une voie non négligeable de promotion serait alors instituée.

Promotion

La promotion pédagogique, c'est, d'abord, la reconnaissance de la pédagogie, de son importance en qualité de science moderne, la prise au sérieux de ses découvertes, de ses expériences, la diffusion des informations la concernant, non seulement par documents écrits, mais aussi dans l'animation de groupes de travail. C'est la fin du maître solitaire; le début des équipes qui mettent en commun leurs problèmes, leurs succès, leurs difficultés. C'est l'intrusion de l'école active.

La promotion pédagogique, c'est la formation continue des maîtres en cours d'emploi, effectuée dans des conditions de travail normales, compatibles avec un minimum de vie personnelle et d'activité sociale. Enfin, c'est la définition de responsabilités auxquelles, comme dans d'autres professions, serait lié un authentique prestige, dont l'avantage salarial ne serait qu'un aspect.

Annexe :

Une proposition immédiatement applicable à Lausanne

La promotion pédagogique nécessitera des frais considérables, ne serait-ce que ceux de création de demi ou de tiers-postes de remplacement. Ces frais incombent à l'Etat. Cependant, dans ce domaine nouveau et pour une période transitoire, une force

d'appoint non négligeable devrait être trouvée dans les communes.

Il faut penser tout particulièrement au cas de la commune de Lausanne dont le désir constant a été de verser un complément de salaire à son personnel enseignant. Par deux fois, en novembre 1967 et en septembre 1969, le Grand Conseil lui en a refusé la possibilité.

Il n'en reste pas moins qu'une somme importante aurait été prévue au budget lausannois (Fr. 1500.— pour chacun des quatre cent cinquante enseignants). Compte tenu des droits acquis qui continuent à être versés, il existe une somme non utilisée de Fr. 500 000.— par année. Cette somme qui ne peut être versée individuellement, peut l'être globalement. Il faudrait donc envisager la création d'un Fonds communal pour le développement et la réforme de l'école, alimenté chaque année par les sommes non versées au corps enseignant. Ce Fonds auquel l'Etat devrait également participer, serait géré non seulement par les autorités mais aussi par l'Association du personnel enseignant lausannois. Cette dernière trouverait ainsi une nouvelle raison d'exister, regroupant toujours mieux maîtres primaires, secondaires et professionnels.

Ce Fonds serait destiné à financer :

- des remplacements des membres du corps enseignant désireux de compléter leur formation en cours de carrière;
- des cours pratiques ou théoriques destinés à mieux maîtriser du matériel ou des fournitures spéciales (cinéma, photo, enregistreurs, sciences) mis à disposition par la commune;
- des conférences, des visites, éventuellement des voyages d'études;
- des indemnités financières aux maîtres assumant des responsabilités nouvelles.

La Commune de Lausanne ferait œuvre de pionnier; et avec l'encouragement de l'Etat l'émulation pourrait gagner d'autres communes. C. O.

La réalité capitaliste dépasse l'imagination critique

Loi fédérale sur la garantie contre les risques de l'investissement

La justification traditionnelle de l'économie de marché, c'est que le bénéfice est la récompense des risques courus. Ça, c'est la théorie.

En réalité, les grandes entreprises modernes ont mis en place des dispositifs efficaces qui limitent les risques : entente tacite sur les prix, déplacement de la concurrence dans les domaines de la recherche, du choix des investissements, de la publicité, etc.

Mais enfin tous les risques ne peuvent pas être éliminés. Notamment, et ils sont nouveaux, ceux qui résultent de la situation politique. L'indépendance nationale a doté les pays neufs d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine des armes juridiques de la souveraineté. La nationalisation est à portée de main d'un chef d'Etat. Le néo-capitalisme veut se prémunir contre ce risque-là.

Après tout, il est légitime qu'il s'assure; mais les sommes à garantir sont énormes. Aussi les grandes banques et les grandes industries ont trouvé plus légitime de demander à l'Etat, c'est-à-dire à la communauté des contribuables, vous et nous, d'être l'assureur, ou plus exactement, car ils cotisent tout de même, le réassureur.

Postulat Schmidheiny

Il y a longtemps que l'affaire est en gestation; le fruit mûrit depuis 1960.

A l'origine, un postulat Rohner-Schmidheiny, le Schmidheiny des ciments, d'Holderbank, de Brown-Boveri, qui fut, jadis, conseiller national; à l'autre bout de la chaîne, le Message fédéral, le testament de M. Schaffner sur l'opportunité de mettre la puissance publique au service du capitalisme suisse.

Premier investisseur du monde

Pour le capitalisme suisse, l'affaire est d'importance. Nous sommes en effet premiers du monde pour le montant des investissements à l'étranger.

Premier investisseur aussi en ce qui concerne les pays du Tiers-Monde. On sait que nous leur apportons des sommes qui, en 1968, ont représenté le 1,49 % du produit social brut, ce qui nous place en tête des pays de l'OCDE. Mais l'essentiel est représenté par des prestations privées : 1,38 %. L'aide publique en revanche est dérisoire, 0,11 %, la plus basse de tous les pays industrialisés membres du Comité d'aide au développement.

Le phénomène est d'ailleurs constant et continue sur sa lancée. Le Conseil fédéral déclare à ce sujet :

« Les investissements privés jouent un rôle important aussi bien dans le cadre des prestations globales de la Suisse que dans la composition des prestations privées. Selon une enquête effectuée en 1963 auprès des industries suisses, les nouveaux investissements augmentaient à l'époque de 200 millions de francs en moyenne. L'enquête la plus récente a démontré que cet accroissement a été de 368 millions entre 1967 et 1968. »

Pour corriger ce déséquilibre entre les prestations privées, qui ne sont pas aidées au Tiers-Monde, mais recherche du profit, et l'aide publique, que propose le Conseil fédéral ?

Il propose certes d'augmenter (c'est l'objet d'un autre message), le montant du crédit-cadre pour la coopération technique, mais aussi de considérer la garantie des investissements privés comme une contribution publique en faveur des pays du Tiers-Monde.

Nous n'inventons pas. L'aide publique, qui doit corriger l'insuffisance de nos prestations désintéressées, consiste en une garantie et un encouragement des prestations privées et intéressées.

Quelle perle ! La voici dans toute sa pureté :

« ... On attend de notre pays qu'il augmente progressivement l'importance de l'aide publique au développement... Nous aimerions exposer ci-dessous les raisons qui nous paraissent justifier, de ce point de vue également, la contribution publique que représente la création d'une garantie contre les risques de l'investissement ».

Balance des paiements

Du point de vue des pays en voie de développement, il est évident qu'un investissement étranger peut être positif, s'il entre dans le cadre de leur propre planification.

Un des arguments avancés couramment, c'est que l'investissement devrait permettre d'améliorer la balance commerciale du pays choisi. Il n'aura plus besoin d'importer les produits fabriqués désormais sur place, il pourra peut-être les exporter.

Le Message fédéral insiste sur ce point, car nous avons avec les pays du Tiers-Monde une balance particulièrement active. Rappelons les chiffres de 1968 :

Importations suisses des pays en développement : 1907 millions.

Exportations suisses vers les pays en développement : 3672 millions.

Or, quand on examine de plus près le Message fédéral, on constate qu'il a pour but non seulement de garantir les investissements nouveaux (et les réinvestissements, ce qui est une forte extension qui intéresse au premier chef les grandes industries suisses déjà implantées dans le Tiers-Monde), mais encore les prises de participation, même minoritaires, ce qui mène loin, mais encore le prêt de capitaux, servant au financement de livraisons de marchandises et de prestations de services suisses. Toutefois la garantie ne s'arrête pas là. Elle s'étend aussi aux revenus de ces capitaux. Citons le Message !

« Les revenus de capitaux de participation et les intérêts de capitaux prêtés peuvent être mis au bénéfice de la garantie, non pas à eux seuls, mais seulement conjointement avec le capital. Etant donné qu'un rapport de capital a toujours lieu en partie en vue de son revenu, et que d'autre part le

transfert de ce dernier est de plus en plus compromis par la situation de la balance des paiements de nombreux pays en voie de développement, l'inclusion des revenus et intérêts dans la garantie se trouve justifiée. »

Beau souci ! On prétend aider les pays du Tiers-Monde, mais on songe avant tout à garantir le transfert des bénéfices à réaliser sur leur territoire.

Solidarité internationale

Nous avons dans D.P. donné les chiffres de la plus-value boursière des grandes entreprises et des grandes banques suisses, en moyenne 2 milliards par an. Le Message du Conseil fédéral demande pratiquement que la Confédération garantisse en fait cette plus-value en assurant les plus grands risques, certes avec la contribution des intéressés, mais aussi avec celle des pouvoirs publics puisqu'on s'empresse de nous dire que « les dépenses probables qu'entraînera la garantie contre les risques de l'investissement ont été prises en considération dans le plan financier pour 1970-1972 ».

Mais direz-vous, quelle est la base constitutionnelle qui permet à la Confédération d'intervenir de la sorte pour garantir les plus-values de l'économie privée ?

Il n'y en a pas. Qu'à cela ne tienne ! Le Message déclare froidement :

« Le projet de loi est donc établi en vertu de la compétence de la Confédération en matière d'affaires extérieures, sans qu'on puisse invoquer une disposition explicite de la Constitution. On considère en pratique comme incontestée la compétence de la Confédération d'établir des normes juridiques dans le domaine des interventions administratives en faveur de la solidarité internationale et notamment de l'aide au développement. »

Invoquer la loi non-écrite de la solidarité internationale pour justifier constitutionnellement la garantie des risques du néo-capitalisme suisse, c'est pousser loin la tartufferie !

Greffe tes poiriers !

Le scandale Bührle n'a pas indigné tout le monde. Plutôt de l'agacement dans certains milieux pour la bêtise plus que pour la faute. A propos savez-vous où en est l'instruction de l'affaire ? On serait en train de l'oublier alors même qu'au Conseil national il s'est trouvé des députés de mauvais goût pour s'étonner qu'on passe une importante commande à la maison Bührle tandis que le juge informateur n'a pas achevé son enquête; le scandale, on serait en train de l'oublier alors même qu'un des « tuteurs » associés à la surveillance de l'entreprise est M. Honegger, candidat, dit-on, au Conseil fédéral.

En d'autres circonstances anciennes, l'indignation avait été tenace. En octobre 1936, un avocat d'affaires zuricois et un communiste suisse avaient été inculpés de trafic d'armes à destination de l'Espagne républicaine; il s'agissait de soixante mille kilos d'armes et de munitions; en outre quatre avions Swissair avaient été acquis et également livrés à l'Espagne.

Les armes, cinquante canons de 20 mm, avaient été achetées à un certain Emile Bührle, directeur de machines et outils d'Oerlikon, dont la presse disait alors qu'elle était spécialisée dans la vente d'armes pour les Balkans et l'Amérique du Sud, deux spécialisations géographiques significatives.

Les peines furent lourdes : pour le principal accusé quatre mois d'emprisonnement et 6000 francs d'amende. Les tribunaux zuricois ordonnèrent un complément d'enquête à l'égard de la Swissair et de la fabrique d'Oerlikon. Et comme il s'agissait de l'Espagne républicaine à laquelle n'allait pas les sympathies de la bourgeoisie suisse, grande indignation de la presse pour l'effet préjudiciable subi par le pays, etc...

Mais Bührle était déjà vendeur à tout preneur. Il s'agissait d'Emile, père de Dieter. Comme l'écrivait Virgile : « Greffe tes poiriers, Daphnis; tes petits-fils cueilleront les fruits ».